

# **OBSERVATOIRE DES FLUX DE FLUIDES FRIGORIGENES**

-

## **Guide d'aide aux déclarants**

Version 2.0

-

Janvier 2010

# Index

<b>1. Résumé de la procédure.....</b>	<b>4</b>
<b>2. Introduction .....</b>	<b>4</b>
2.1. Quels sont les fluides concernés par la déclaration auprès de l’Observatoire ?.....	4
2.2. Qu’est-ce que l’Observatoire des Flux de Fluides Frigorigènes ?.....	5
2.3. Qui doit déclarer auprès de l’Observatoire ? .....	5
<b>3. Présentation de l’Observatoire.....</b>	<b>7</b>
3.1. Quelles informations doivent être communiquées auprès de l’Observatoire ? .....	7
3.2. A qui ces informations doivent-elles être communiquées ?.....	7
3.3. Quand doivent être effectuées les déclarations ? .....	7
3.4. A quoi vont servir ces informations ?.....	7
3.5. Qui contacter en cas de question ?.....	7
<b>4. L’inscription.....</b>	<b>8</b>
4.1. Echéances.....	8
4.2. Procédure d’inscription .....	8
<b>5. Connexion et mise à jour des données déclarant .....</b>	<b>11</b>
5.1. Procédure de connexion .....	11
5.2. Mise à jour des données d’inscription .....	12
5.3. Perte du mot de passe .....	13
5.4. Télécharger la fiche déclarant.....	14
<b>6. Déclaration en tant que producteur ou distributeur de fluides frigorigènes .....</b>	<b>15</b>
6.1. Données nécessaires .....	15
6.2. Procédure de déclaration .....	16
6.3. Compléter ou modifier une déclaration.....	28
6.4. Téléchargement de l’attestation de déclaration.....	29
6.5. Supprimer une déclaration.....	30
6.6. Historique des déclarations.....	30
<b>7. Déclaration en tant qu’organisme collectif .....</b>	<b>31</b>
7.1. Données nécessaires .....	31
7.2. Procédure de déclaration.....	31
7.3. Compléter ou modifier une déclaration.....	33
7.4. Téléchargement de l’attestation de déclaration.....	34
7.5. Supprimer une déclaration.....	34
7.6. Historique des déclarations.....	34
<b>8. Autres fonctionnalités de l’application .....</b>	<b>34</b>
8.1. Télécharger les rapports de l’ADEME.....	34

**9. ANNEXES ..... 35**

9.1. Annexe I : Lexique ..... 35

9.2. Annexe II : Précisions relatives aux flux de fluides bruts et préchargés dans des équipements à déclarer dans le cadre de l'activité de producteur d'équipements préchargés..... 36

## 1. RESUME DE LA PROCEDURE

La procédure de déclaration se déroule en 2 étapes :

### 1. L'inscription auprès de l'Observatoire

Lors de l'inscription sont renseignées les informations concernant l'établissement (raison sociale, SIRET, adresse, contact).

A l'issue de cette inscription, l'établissement se voit délivrer un mot de passe pour se connecter sur le site Internet de l'Observatoire de façon sécurisée.

**L'inscription n'est à réaliser qu'une seule fois.**

### 2. La déclaration

Chaque année, l'établissement déclare les flux de fluides frigorigènes et les établissements de traitement auxquels il a eu recours.

Ce guide apporte des explications détaillées pour chacune des étapes de la déclaration en indiquant :

- ➔ Les acteurs : qui est concerné par cette étape ?
- ➔ Les données nécessaires : quelles informations doit-on transmettre ?
- ➔ Les échéances : quand transmettre ces données ?
- ➔ La procédure : quel est le détail des étapes à suivre ?
- ➔ Des exemples : chaque étape est illustrée par des exemples et des copies d'écran.

## 2. INTRODUCTION

Ce guide est destiné aux producteurs de fluides frigorigènes, aux distributeurs de fluides frigorigènes ainsi qu'aux producteurs d'équipements préchargés en fluides frigorigènes.

### 2.1. QUELS SONT LES FLUIDES CONCERNES PAR LA DECLARATION AUPRES DE L'OBSERVATOIRE ?

Les substances fluorées utilisées dans les équipements frigorifiques et climatiques réglementées par les articles R. 543-75 à R. 543-123 du Code de L'environnement et devant faire l'objet d'une déclaration auprès de l'Observatoire sont les suivantes :

#### ■ Les chlorofluorocarbures (CFC)

Quelques exemples :  $\text{CFCl}_3$  = CFC-11,  $\text{CF}_2\text{Cl}_2$  = CFC-12,  $\text{C}_2\text{F}_3\text{Cl}_3$  = CFC-113,  $\text{C}_2\text{F}_4\text{Cl}_2$  = CFC-114,  $\text{C}_2\text{F}_5\text{Cl}$  = CFC-115

#### ■ Les hydrochlorofluorocarbures (HCFC)

Quelques exemples :  $\text{CHF}_2\text{Cl}$  = HCFC-22,  $\text{C}_2\text{HF}_3\text{Cl}_2$  = HCFC-123,  $\text{C}_2\text{HF}_4\text{Cl}$  = HCFC-124

## ■ Les hydrofluorocarbures (HFC)

Quelques exemples :  $\text{CH}_2\text{FCF}_3 = \text{HFC-134a}$ ,  $\text{CH}_2\text{F}_2 = \text{HFC-32}$ ,  $\text{CHF}_2\text{CF}_3 = \text{HFC-125}$ ,  $\text{CHF}_3 = \text{HFC-23}$ ,  $\text{CH}_3\text{CHF}_2 = \text{HFC-152a}$

Ces substances sont réglementées dès lors qu'elles sont utilisées en tant que **fluide frigorigène**, qu'elles se présentent **isolément** ou dans un **mélange**, qu'elles soient **vierges, récupérées, recyclées ou régénérées**.

La nomenclature détaillée des fluides enregistrés à ce jour auprès de l'Observatoire est accessible sur la page d'accueil de l'Observatoire.

## 2.2. QU'EST-CE QUE L'OBSERVATOIRE DES FLUX DE FLUIDES FRIGORIGENES ?

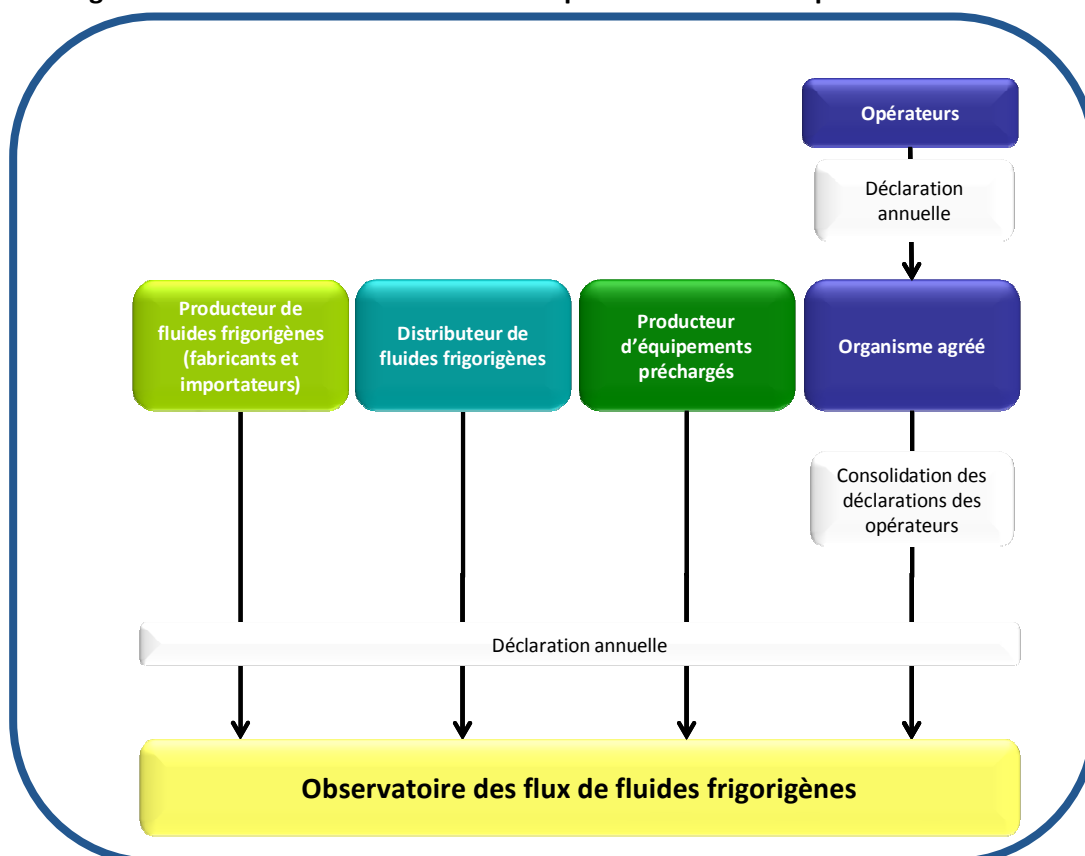
Les articles R543-75 à 123 du Code de l'Environnement prévoient que les professionnels concernés effectuent une **déclaration annuelle** de leurs flux de fluides frigorigènes. Cette déclaration est à réaliser auprès de l'ADEME de façon électronique par le biais de l'Observatoire des Flux de Fluides Frigorigènes. L'Observatoire s'appuie sur une application informatique accessible à l'adresse suivante :

<https://observatoire.fluides-frigorigenes.ademe.fr>

## 2.3. QUI DOIT DECLARER AUPRES DE L'OBSERVATOIRE ?

Le schéma suivant présente les différents acteurs concernés par la déclaration auprès de l'Observatoire :

Figure 1 : Schéma des acteurs concernés par la déclaration auprès de l'Observatoire



### 2.3.1 QUI EST « PRODUCTEUR DE FLUIDES FRIGORIGENES » ?

Sont « **producteurs de fluides frigorigènes** » au sens du Code de l'Environnement, non seulement les personnes qui **produisent** des fluides frigorigènes mais également celles qui **importent (importation depuis un pays hors Union Européenne)** ou **introduisent (importation depuis un pays de l'Union Européenne)** sur le territoire national ces fluides à titre professionnel.

### 2.3.2 QUI EST « PRODUCTEUR D'EQUIPEMENTS » ?

Le Code de l'Environnement définit les « équipements » comme étant les systèmes et installations de réfrigération, de climatisation, y compris les pompes à chaleur et de climatisation des véhicules, contenant des fluides frigorigènes, seuls ou en mélange.

Sont « producteurs d'équipements » non seulement les personnes qui **produisent** des équipements préchargés contenant des fluides frigorigènes mais également celles qui **importent** ou **introduisent** sur le territoire national ces équipements préchargés à titre professionnel.

### 2.3.3 QUI EST « DISTRIBUTEUR DE FLUIDES FRIGORIGENES » ?

Sont « **distributeurs de fluides frigorigènes** » les personnes qui **cèdent** à titre onéreux ou gratuit, dans le cadre d'une activité professionnelle, des fluides frigorigènes.

Ne sont pas considérés comme distributeurs les opérateurs qui procèdent à la récupération des fluides et les cèdent à des distributeurs pour qu'ils les mettent en conformité avec leurs spécifications d'origine ou pour qu'ils les détruisent.

### 2.3.4 QUI EST « OPERATEUR » ?

Sont considérés comme « **opérateurs** », les entreprises et les organismes qui procèdent à toute opération impliquant la manipulation de fluides frigorigènes.

Les organismes de formation et les concepteurs d'équipements sont aussi considérés comme des opérateurs dès lors que leur personnel manipule des fluides frigorigènes.

Pour plus d'informations sur la procédure de déclaration de flux de fluides frigorigènes des opérateurs, se renseigner auprès des organismes agréés :

- La liste officielle des organismes agréés sur le site Internet du Ministère <http://www.ecologie.gouv.fr/-S-A-O-Substances-appauvrissant-la-.html>.
- La liste des organismes agréés est également disponible sur la page d'accueil du site de l'Observatoire.

### 3. PRESENTATION DE L'OBSERVATOIRE

#### 3.1. QUELLES INFORMATIONS DOIVENT ETRE COMMUNIQUEES AUPRES DE L'OBSERVATOIRE ?

Les producteurs et distributeurs doivent chaque année établir une déclaration de leurs flux de fluides frigorigènes. Chaque campagne porte sur les flux de l'année précédente. Le détail des informations à communiquer est présenté dans le chapitre 6.1. « Données nécessaires »

#### 3.2. A QUI CES INFORMATIONS DOIVENT-ELLES ETRE COMMUNIQUEES ?

Les informations nécessaires à la déclaration doivent être transmises à l'ADEME par voie électronique par le biais de l'Observatoire des Flux de Fluides Frigorigènes.

En cas de difficultés pour effectuer la déclaration par voie électronique, la déclaration peut être effectuée sous format papier après accord préalable de l'ADEME. La demande doit être adressée à :

**Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)**  
**Observatoire des Flux de Fluides Frigorigènes – Service SFRR**  
**20, avenue du Grésillé – BP 90406**  
**49004 ANGERS Cedex 01**

#### 3.3. QUAND DOIVENT ETRE EFFECTUEES LES DECLARATIONS ?

Les déclarations annuelles de flux de fluides sont à effectuer chaque année avant le 31 mars.

#### 3.4. A QUOI VONT SERVIR CES INFORMATIONS ?

La centralisation des données relatives aux flux de fluides frigorigènes auprès de l'Observatoire permet de préparer le suivi et le contrôle de la filière.

Les données individuelles des déclarations ne sont pas communiquées au grand public. Chaque année, un rapport de données consolidé, rédigé à partir des données individuelles collectées est publié par l'ADEME.

#### 3.5. QUI CONTACTER EN CAS DE QUESTION ?

En cas de problème pour l'inscription, l'enregistrement ou la déclaration, auquel vous ne trouveriez pas de réponse dans ce guide, vous pouvez contacter :

- La hotline de l'Observatoire : **0 826 109 817** (numéro Indigo), tous les jours ouvrés de 9h à 12h et de 14h à 18h, du 1<sup>er</sup> décembre au 1<sup>er</sup> mai.
- L'administrateur de l'Observatoire à l'adresse suivante : [off@biois.com](mailto:off@biois.com)

Pour toute autre question relative à la filière des fluides frigorigènes, les demandes peuvent être adressées directement à : [observatoire.fluides-frigorigenes@ademe.fr](mailto:observatoire.fluides-frigorigenes@ademe.fr)

## 4. L'INSCRIPTION

L'étape d'inscription consiste à renseigner les informations concernant l'établissement et la personne contact au sein de cet établissement. Cette première étape permet d'obtenir un mot de passe pour se connecter ensuite de façon sécurisée sur le site de l'Observatoire.

L'inscription d'un établissement auprès de l'Observatoire est **unique** et n'est à réaliser qu'**une seule fois**.

### 4.1. ECHEANCES

L'inscription d'un établissement auprès de l'Observatoire peut être réalisée à tout moment.

### 4.2. PROCEDURE D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire, chaque établissement doit renseigner en ligne un formulaire d'inscription. Ce formulaire permet de renseigner les informations relatives à l'entreprise et à la personne contact (contact référent) au sein de l'établissement.

Le contact référent de l'entreprise doit de préférence être la personne effectuant la déclaration auprès de l'Observatoire.

Les données renseignées lors de la procédure d'inscription peuvent être modifiées ultérieurement.

La procédure d'inscription est la suivante :

- ➔ Se connecter sur le site de l'Observatoire : <https://observatoire.fluides-frigorigenes.ademe.fr>
- ➔ Cliquer sur le lien "S'inscrire" situé en haut à droite de la page

Figure 2 : Lien "S'inscrire" sur la page d'accueil de l'Observatoire



- ➔ Remplir le formulaire d'inscription.

Les astérisques \* désignent les informations obligatoires.

Des messages d'aide s'affichent au survol des balises  placées devant certains champs.

- ➔ Valider la saisie en cliquant sur le bouton « Enregistrer » au bas de la page.



- Une fois la demande d'inscription soumise, des contrôles de validation de la demande d'inscription sont effectués par l'administrateur de l'Observatoire. A l'issue de ces contrôles un e-mail de confirmation d'inscription contenant les identifiants de connexion est envoyé à l'adresse e-mail du contact référent de l'entreprise.

L'écran suivant présente le formulaire d'inscription à l'Observatoire :

**Figure 3 : Formulaire d'inscription**

**Informations sur l'établissement**

*Les champs précédés d'un symbole \* sont obligatoires.*

? \* Type de déclarant :

? \* Raison sociale :

? \* Numéro SIRET :

\* Adresse :

Adresse 2 :

\* Code postal :

\* Ville :

\* Téléphone :

Site internet :

**Contact référent**

*Les champs précédés d'un symbole \* sont obligatoires.*

*Le référent recevra par courriel l'identifiant et le mot de passe pour s'identifier auprès de l'Observatoire. Il sera aussi le destinataire de tous les courriels concernant l'Observatoire.*

\* Civilité :

\* Nom :

\* Prénom :

? Qualité :

\* Téléphone :

Fax :

\* Courriel :

\* Confirmation du courriel :

**Contact référent suppléant**

*Le référent suppléant sera contacté par l'administration de l'Observatoire en cas d'indisponibilité du référent.*

Civilité :

Nom :

Prénom :

Qualité :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Des informations complémentaires et les règles de renseignements des différents champs sont disponibles dans le Tableau 1 ci-dessous.

**Tableau 1 : Précisions relatives aux champs du formulaire d'inscription**

Champ	Description du champ et précisions	Règles de renseignement
<b>Informations sur l'entreprise</b>		
*Type de déclarant	Si vous êtes producteur de fluides frigorigènes ou d'équipements ou distributeur de fluides frigorigènes, sélectionnez « Producteur ou Distributeur ». Le type « Organisme collectif » est réservé aux organismes créés par les producteurs pour remplir les obligations qui leur incombent (cf Art. R. 543-97 du Code de l'Environnement)	Sélectionner dans la liste déroulante
*Raison sociale	Il s'agit du nom complet de votre entreprise. Le nom complet exact de votre entreprise peut-être consulté auprès du répertoire SIRENE de l'INSEE à l'adresse suivante : <a href="http://avis-situation-sirene.insee.fr/avisitu/jsp/avis.jsp">http://avis-situation-sirene.insee.fr/avisitu/jsp/avis.jsp</a>	Champ obligatoire
*Numéro de SIRET	Entrez le numéro SIRET (14 chiffres) de votre entreprise	Chiffres uniquement, sans espaces
*Adresse	-	Champ obligatoire
Adresse 2	Complément d'adresse si nécessaire	Champ facultatif
*Code postal	-	Champ obligatoire Chiffres uniquement
*Ville	-	Champ obligatoire
*Téléphone		Chiffres uniquement, sans espaces
Site Internet	Adresse complète du site Internet de votre entreprise	Champ facultatif

Champ	Description du champ et précisions	Règles de renseignement
<b>Contact référent</b>		
*Civilité	-	Sélectionner dans la liste déroulante
*Nom	-	Champ obligatoire
*Prénom	-	Champ obligatoire
Qualité	Fonction exercée par le référent dans l'entreprise	Champ obligatoire
*Téléphone	-	Champ obligatoire Chiffres uniquement sans espaces
Fax	-	Champ facultatif
*Courriel	Adresse électronique du référent	Champ obligatoire
<b>Contact référent suppléant</b>		
Civilité	-	Sélectionner dans la liste déroulante
Nom	-	Champ facultatif
Prénom	-	Champ facultatif
Qualité	Fonction exercée par le référent suppléant dans l'entreprise	Champ facultatif
Téléphone	-	Champ facultatif Chiffres uniquement sans espaces
Fax	-	Champ facultatif
Courriel	Adresse électronique du référent suppléant	Champ facultatif

**Les champs obligatoires sont identifiés par le symbole « \* ». Si un champ obligatoire n'est pas rempli ou s'il est invalide, il n'est pas possible d'enregistrer le formulaire.**

## 5. CONNEXION ET MISE A JOUR DES DONNEES DECLARANT

### 5.1. PROCEDURE DE CONNEXION

La procédure à suivre pour se connecter à l'Observatoire est la suivante :

- ➔ Accéder au site de l'Observatoire : <https://observatoire.fluides-frigorigenes.ademe.fr>
- ➔ Cliquer sur le lien « S'identifier » en haut à droite de la page d'accueil

Figure 4 : Lien "S'identifier" sur la page d'accueil de l'Observatoire



→ Sur la page d'identification, entrer l'identifiant (le numéro SIRET) et le mot de passe délivré dans l'e-mail de validation de l'inscription.

Figure 5 : Page d'identification

→ Cliquer sur « Connexion » pour se connecter à l'espace déclarant.

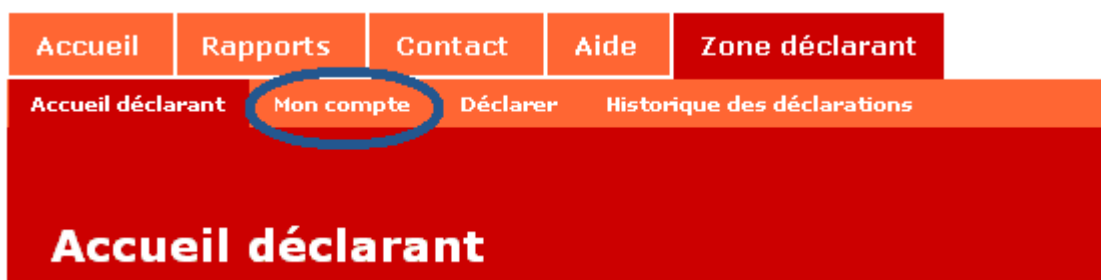
## 5.2. MISE A JOUR DES DONNEES D'INSCRIPTION

A chaque connexion, le formulaire d'informations déclarant s'affiche permettant de vérifier et si nécessaire effectuer la mise à jour des informations. Le référent de l'établissement peut :

- Consulter et modifier les données d'inscription relatives à son établissement
- Changer le référent

La fiche déclarant peut être consultée et mise à jour à tout moment en cliquant sur l'onglet « Mon compte » du menu déclarant :

Figure 6 : Lien « Mon compte » sur la page d'accueil déclarant



La fiche déclarant s'ouvre avec toutes les informations d'inscription concernant l'établissement et le référent.

Pour effectuer une modification la procédure à suivre est la suivante :

- Cliquer sur le bouton « Modifier » en bas de la page
- Modifier les informations puis cliquer sur « Enregistrer » au bas de la page.

### 5.3. PERTE DU MOT DE PASSE

En cas de perte du mot de passe, demander la génération d'un nouveau en passant par le formulaire d'identification.

- Sur la page d'identification, cliquer sur le lien : « J'ai perdu mon mot de passe »

Figure 7 : Lien en cas de perte du mot de passe

The image shows the 'Identification' form. It has a red header with the title 'Identification'. Below the header, there are two input fields: '\* SIRET :' and '\* Mot de passe :'. Below the 'Mot de passe' field is a 'Connexion' button. At the bottom of the form, there is a link 'J'ai perdu mon mot de passe' which is circled in red.

- Renseigner le numéro SIRET et cliquer sur « Récupérer mes identifiants ».

Figure 8 : Génération d'un nouveau mot de passe

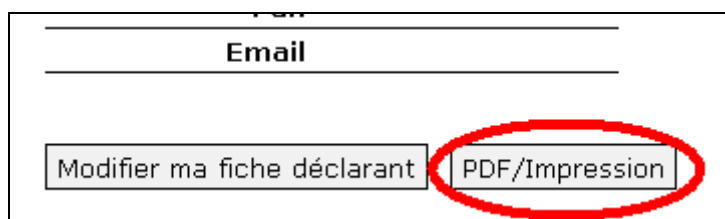
The image shows the 'Perte des identifiants' form. It has a red header with the title 'Perte des identifiants'. Below the header, there is an input field for '\* Numéro SIRET :'. Below the input field is a button 'Récupérer mes identifiants' which is circled in red.

- Un nouveau mot de passe sera envoyé par e-mail.

#### 5.4. TELECHARGER LA FICHE DECLARANT

- ➔ Cliquer sur l'onglet « Mon compte » pour visualiser la fiche déclarant.
- ➔ Au bas de la fiche déclarant, cliquer sur le bouton « PDF/Impression » pour exporter la fiche au format PDF et/ou l'imprimer.

**Figure 9 : Export de la fiche déclarant au format PDF**



Après avoir cliqué sur le bouton, selon la configuration du navigateur, la fiche est téléchargée directement au format PDF ou le navigateur invite à choisir l'emplacement où d'enregistrement.

## 6. DECLARATION EN TANT QUE PRODUCTEUR OU DISTRIBUTEUR DE FLUIDES FRIGORIGENES

L'étape de déclaration consiste à renseigner auprès de l'Observatoire les informations relatives aux flux de fluides frigorigènes de l'établissement.

### 6.1. DONNEES NECESSAIRES

Chaque année, les déclarants établissent une déclaration des flux de fluides frigorigènes relatifs à leur établissement pour l'année écoulée.

Pour chaque fluide concerné, l'ensemble des flux de mise sur le marché, distribution, collecte, traitement et stockage relatifs à l'exercice de l'année écoulée doivent être déclarés.

#### Règles de cohérence et de renseignement des flux

- Tous les champs sont obligatoires
- Les quantités doivent être déclarées en nombres entiers de 7 chiffres maximum
- L'unité de déclaration est le kilogramme

Les quantités à déclarer sont explicitées dans le Tableau 2 ci-dessous.

**Tableau 2 : Explications concernant les flux de fluides à déclarer**

Champ	Explications et commentaires
<b>Mise sur le marché français de fluides</b>	
Quantité de fluide fabriquée en France	Quantité totale de fluides fabriqués sur le territoire français.
Quantité de fluide introduite sur le marché français (Intra UE)	Quantité totale de fluides en provenance de pays de l'UE introduite sur le territoire français.
Quantité de fluide importée sur le marché français (Hors UE)	Quantité totale de fluides en provenance de pays extérieurs à l'UE importée sur le territoire français.
<b>Acquisition de fluides</b>	
Quantité de fluide acquise en France	Quantité totale de fluide acquise sur le territoire français
<b>Cession de fluides</b>	
Quantité de fluide cédée aux opérateurs	Quantité totale de fluide cédée à des opérateurs attestés
Quantité de fluide cédée à d'autres acteurs	Quantité totale de fluide cédée à d'autres acteurs que les opérateurs. (ex : distributeur de fluides, producteur d'équipements préchargés en fluides)
<b>Stock de fluides neufs (prêt à l'emploi)</b>	
Quantité de fluide neuf (prêt à l'emploi) stockée au 31/12	Quantité totale de fluide neuf (prêt à l'emploi) en stock au 31/12 de l'année de déclaration considérée.
<b>Récupération de fluides</b>	
Quantité de fluide récupérée	Quantité totale de fluide usagé récupérée.
<b>Remise de fluides</b>	
Quantité de fluide remise au fournisseur	Quantité totale de fluide <b>usagé</b> remise au(x) fournisseur(s).
<b>Traitement de fluides</b>	

Champ	Explications et commentaires
Quantité de fluide recyclée sous ma responsabilité	Quantité totale de fluide recyclée par votre établissement ou sous votre responsabilité. Attention : Les quantités remises au fournisseur pour être traitées sous la responsabilité de celui-ci sont exclues. Celles-ci doivent uniquement être déclarées dans le champ « Remise de fluides ».
Quantité de fluide régénérée sous ma responsabilité	Quantité totale de fluide régénérée par votre établissement ou sous votre responsabilité. Attention : Les quantités remises au fournisseur pour être traitées sous la responsabilité de celui-ci sont exclues. Celles-ci doivent uniquement être déclarées dans le champ « Remise de fluides ».
Quantité de fluide détruite sous ma responsabilité	Quantité totale de fluide usagé détruite par votre établissement ou sous votre responsabilité. Attention : Les quantités remises au fournisseur pour être traitées sous la responsabilité de celui-ci sont exclues. Celles-ci doivent uniquement être déclarées dans le champ « Remise de fluides ».
<b>Stock de fluides usagés</b>	
Quantité de fluide usagé stockée au 31/12	Quantité totale de fluide usagé en stock au 31/12 de l'année de déclaration considérée.

### Note relative à la déclaration des producteurs d'équipements préchargés :

En tant que producteur d'équipements préchargés, vous devez déclarer vos flux de fluides bruts (fluides qui ne sont pas chargés dans des équipements) ainsi que vos flux de fluides préchargés dans des équipements.

Exemple : Vous exercez une activité de producteur d'équipements préchargés. Pour un fluide donné, vous devez remplir deux formulaires :

- l'un concernant les flux de fluides bruts
- l'autre concernant les flux de fluides préchargés.

Sélectionnez d'abord le fluide brut dans la liste « Type de fluide », effectuez la déclaration des flux, puis répétez cette opération en sélectionnant le fluide préchargé dans la liste « Type de fluide ». **Une description détaillée des quantités à déclarer par un producteur d'équipements préchargés est présentée dans le tableau situé en Annexe II.**

## 6.2. PROCEDURE DE DECLARATION

Afin de réaliser votre déclaration, deux procédures sont disponibles. Vous avez la possibilité de déclarer, soit par formulaire (déclaration par saisie en ligne), soit par import (dépôt de fichier en ligne).

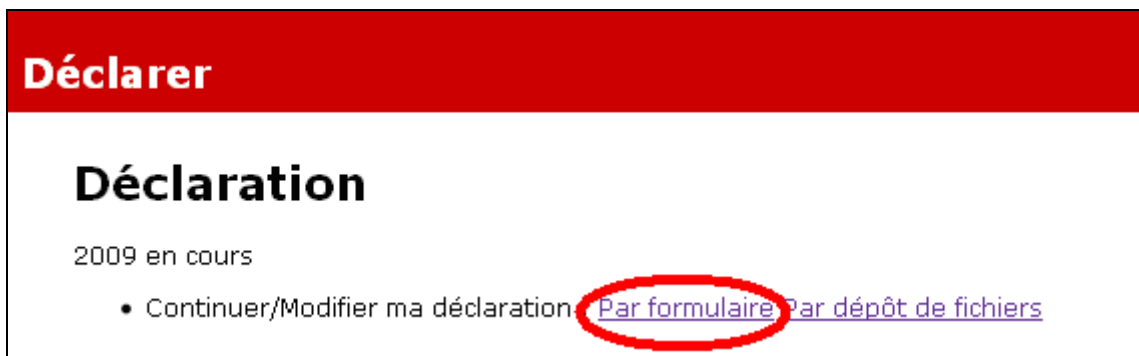
Note : Si le nombre de types de fluides que vous avez à déclarer est faible (<20 fluides) nous vous conseillons d'utiliser la déclaration par formulaire. Pour un nombre plus important de fluides nous vous conseillons d'utiliser la fonction d'import.



## 6.2.1 DECLARATION PAR SAISIE EN LIGNE (FORMULAIRE)

- ➔ Pour accéder à la déclaration par formulaire, cliquer sur l'onglet «Déclarer», puis cliquer sur «Par formulaire».

Figure 10 : Déclaration par formulaire



La déclaration par formulaire est à effectuer pour chaque type de fluide, et se déroule en 2 étapes :

- ▶ **Etape 1 : Sélection d'un fluide et déclaration des flux**
- ▶ **Etape 2 : Déclaration des quantités traitées par établissements de traitement**

Les déclarants ont la possibilité de remplir la déclaration partiellement puis de la compléter ou la modifier à tout moment tant que la campagne est ouverte.

### 6.2.1.1 ETAPE 1 : SELECTION D'UN FLUIDE ET DECLARATION DES FLUX


- ➔ Sélectionner la catégorie de fluide et le type de fluide pour lequel vous souhaitez réaliser votre déclaration.

Attention les fluides bruts (fluides frigorigènes non chargés dans un équipement) et les fluides préchargés (fluides frigorigènes chargés dans un équipement) sont déclarés distinctement.

Pour plus de précisions quant à la déclaration en tant que producteur d'équipements préchargés, se reporter à l'Annexe II.

Tous les champs sont obligatoires.

Si aucun flux de fluide n'est à déclarer pour un champ spécifique, une quantité nulle (« 0 ») doit être saisie dans ce champ.

Des messages d'aide s'affichent au survol des balises  placées devant les champs.

**Figure 11 : Formulaire de déclaration des flux**

**Choix du fluide**

\* Catégorie de fluide :

\* Type du fluide :

**Mise sur le marché français de fluides**

? \* Qté. de fluide fabriquée en France :  kg

? \* Qté. de fluide introduite sur le marché français (Intra U.E.) :  kg

? \* Qté. de fluide importée sur le marché français (Hors U.E.):  kg

Total des qtés. mises sur le marché:  kg

**Acquisition de fluides**

? \* Qté. de fluide acquise en France :  kg

**Cession de fluides**

? \* Qté. de fluide cédée aux opérateurs :  kg

? \* Qté. de fluide cédée à d'autres acteurs :  kg

Total des qtés. cédées en France:  kg

**Stock de fluides neufs (prêt à l'emploi)**

? \* Quantité de fluide neuf (prêt à l'emploi) stockée au 31/12 :  kg

**Récupération de fluides**

? \* Qté de fluide récupérée :  kg

**Remise de fluides**

? \* Qté de fluide remise au fournisseur :  kg

**Traitement de fluides**

? \* Qté. de fluide recyclée sous ma responsabilité :  kg

? \* Qté. de fluide régénérée sous ma responsabilité :  kg

? \* Qté. de fluide détruite sous ma responsabilité :  kg

Total des qtés. traitées:  kg

**Stock de fluides usagés**

? \* Quantité de fluide usagé stockée au 31/12:  kg



→ Une fois tous les champs renseignés, cliquer sur « Enregistrer ».

A chaque enregistrement de flux, le contenu de la déclaration est analysé afin de relever les éventuelles erreurs ou incohérences.

- ➔ Si des erreurs sont identifiées, un message d'erreur s'affiche précisant la nature de l'erreur. En cas d'erreur la déclaration des flux du fluide concerné n'est pas enregistrée et il est nécessaire de corriger la déclaration.
- ➔ Si des incohérences sont identifiées, un message d'avertissement s'affiche précisant la nature de l'incohérence, il est possible, après contrôle de l'absence de toute erreur potentielle de forcer l'enregistrement en cochant la case "Forcer l'enregistrement".

**Figure 12 : Forcer l'enregistrement d'un flux**

Une fois que le flux est enregistré, il est ajouté à la liste des flux

- ➔ Les flux peuvent être modifiés ou supprimés en cliquant sur les icônes «  » pour éditer et «  » pour supprimer dans la liste des flux.

**Figure 13 : Liste des flux déclarés**

Liste des flux déclarés (qtés. en kg)																			
Statut	Type	Origine	Oté. fabriquée	Oté. introduite	Oté. importée	Total mis sur le marché	Oté. achetée	Oté. cédée aux opérateurs	Oté. cédée à d'autres acteurs	Total cédé en France	Stock neuf au 31/12	Oté. reprise	Oté. remise	Oté. recyclée	Oté. régénérée	Oté. détruite	Total traité	Stock usagé au 31/12	
V	HCFC R401A	Brut	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	1	

- ➔ L'opération doit être répétée pour chaque fluide à déclarer :

**Figure 14 : Flux sauvegardé**

• Le flux déclaré a été sauvegardé. Vous pouvez déclarer un autre flux ou passer à l'étape suivante

- ➔ Une fois l'ensemble des flux saisi, cliquer sur le bouton "Etape suivante" au bas de la page pour valider les flux et passer à l'étape de déclaration de traitement des fluides par établissement de traitement.

**Figure 15 : Passer à l'étape suivante de la déclaration**

- ➔ Note : Dans le cas où aucun traitement de fluide n'a été déclaré lors de la déclaration de flux, la déclaration est alors terminée et vous pouvez passer directement au chapitre 6.4. « Téléchargement de l'attestation de déclaration ».

## 6.2.1.2 ETAPE 2 : DECLARATION DES QUANTITES TRAITEES PAR ETABLISSEMENT DE TRAITEMENT


### ▶ **Etape 2.1. : Sélection des établissements de traitement**

Cette étape permet de sélectionner les établissements dans lesquels les fluides usagés ont été recyclés, régénérés ou détruits **sous la responsabilité du déclarant**.


- ➔ Pour ajouter un établissement de traitement, sélectionner l'établissement dans la liste déroulante et cliquer sur "Ajouter".

Dans le cas où des flux ont été traités dans l'établissement du déclarant, sélectionner « Mon établissement » dans la liste.

**Figure 16 : Sélection des établissements de traitement**

Etablissements de traitement déclarés			
SIRET	Raison Sociale	Adresse	
33818576200055	TREDI	1150 Saint-Vulbas	

Sélectionnez un établissement de traitement parmi la liste suivante pour l'ajouter à votre déclaration. Vous pouvez également sélectionner "Mon établissement" si vous effectuez vous-même certains traitements.

\* Etablissement de traitement :  

---

Il est possible de supprimer un établissement de la liste en cliquant sur l'icône «  ».

- ➔ Une fois que tous les établissements de traitement ont été sélectionnés, cliquer sur "Etape suivante" au bas de la page pour déclarer les traitements.

Dans le cas où vous souhaitez déclarer un établissement de traitement qui ne figure pas dans la liste, vous devez effectuer une demande d'ajout d'établissement auprès de l'administrateur de l'Observatoire ([off@biois.com](mailto:off@biois.com)) en précisant les informations suivantes :

- SIRET de l'établissement de traitement
- Raison sociale de l'établissement de traitement
- Adresse de l'exploitant
- Adresse de l'installation

### ▶ **Etape 2.2. : Déclaration des traitements**

Pour chacun des flux déclarés comportant des mises en traitement, la quantité traitée dans chacune des installations de traitement sélectionnées doit être renseignée.

La ligne « Totaux » rappelle la quantité totale de fluide qui a été déclarée pour chaque type de traitement dans la déclaration des flux.

Après avoir saisi l'intégralité des mises en traitement, cliquer sur le bouton "Soumettre" en bas à gauche afin de valider et transmettre la déclaration.

Figure 17 : Déclaration des traitements

Traitement de fluides	Régénéré :	Recyclé :	Détruit :
Mon établissement -	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
Totaux	0/1	0/1	0/1

<< Etape Précédente

Soumettre

Une fois que vos flux de fluides et vos traitements ont été validés, vous retournez automatiquement à la page « Accueil déclarant ».

Le message « Déclaration effectuée » s'affiche alors :

Figure 18 : Déclaration effectuée

Accueil | Rapports | Contact | Aide | **Zone déclarant**

Accueil déclarant | Mon compte | Déclarer | Historique des déclarations

## Accueil déclarant

- Déclaration effectuée

## Bienvenue dans la zone déclarant.

Vous pouvez continuer ou modifier une déclaration, télécharger vos attestations et accéder à l'historique de vos déclarations en cliquant sur les liens ci-dessous ou en utilisant le menu de navigation par onglets en haut de page. Vous pouvez également mettre à jour les informations concernant votre établissement.

### Déclaration

La campagne de déclaration pour l'année 2009 est en cours.

#### Déclaration soumise.

- Continuer/Modifier ma déclaration : [Par formulaire](#) [Par dépôt de fichiers](#)
- [Supprimer ma déclaration](#)
- [Télécharger vos attestations](#)
- [Accéder à l'historique de mes déclarations](#)

### Modèles pour déclaration par dépôt de fichier

Pour déclarer par dépôt de fichier, vous aurez besoin des fichiers suivants :

- [Fichier de déclaration de flux](#)
- [Fichier de déclaration de traitement de fluides](#)
- [Nomenclature des fluides](#)
- [Liste des établissements de traitement](#)

## 6.2.2 DECLARATION PAR IMPORT (DEPOT DE FICHIER)

- ➔ Pour accéder à la déclaration par import de fichier, cliquer l'onglet « Déclarer » puis sur « Par dépôt de fichier ».

La déclaration par import s'effectue en 3 étapes, décrites ci-dessous :

- ▶ **Etape 1 : Téléchargement des fichiers modèles**
- ▶ **Etape 2 : Renseignement des fichiers de déclaration**
- ▶ **Etape 3 : Dépôt des fichiers**

#### 6.2.2.1 ETAPE 1 : TELECHARGEMENT DES FICHIERS MODELES

- ➔ Dans l'onglet « Déclarer », dans la rubrique « Continuer/modifier ma déclaration », cliquer sur le lien « Par dépôt de fichier » pour accéder à la déclaration par dépôt de fichier.

**Figure 19 : Déclaration par dépôt de fichiers**

**Déclarer**

## Déclaration

2009 en cours

- Continuer/Modifier ma déclaration : [Par formulaire](#) [Par dépôt de fichiers](#)

Les liens « la nomenclature des fluides » et « la liste des établissements de traitements » permettent de télécharger la nomenclature des fluides présente en base ainsi que la liste des établissements de traitements disponibles.

Les deux liens « Modèle » permettent de télécharger les fichiers modèles de déclaration des flux et de traitement. Vous pouvez enregistrer ces fichiers modèles sur votre disque dur et les remplir avec vos propres données.

Les fichiers modèles sont au format « .csv » et doivent être modifiés et sauvegardés en conservant ce format qui correspond au format d'import. Ils sont structurés de la manière suivante :

- la première ligne contient les intitulés des champs à renseigner et ne doit pas être modifiée ;
- la deuxième ligne et les lignes suivantes sont renseignées à titre d'exemple et doivent être remplacées par vos propres informations.

**Figure 20 : Liens pour le téléchargement des documents nécessaires à la déclaration par dépôt de fichier**

**Comment déclarer:**

1. Sélectionnez votre fichier de déclaration de flux complété
2. Si les flux déclarés comportent des mises en traitement, sélectionnez votre fichier de déclaration de traitement complété
3. Cliquez sur "Envoyer"

Pour créer vos fichiers, veuillez utiliser [la nomenclature des fluides](#) et [la liste des établissements de traitement](#)

\* Fichier de déclaration des flux  Parcourir...  
([modèle](#))

Fichier de déclaration de traitement  Parcourir...  
([modèle](#))

## 6.2.2.2 ETAPE 2 : RENSEIGNEMENT DES FICHIERS DE DECLARATION

### ► **Etape 2.1 : Renseignement du fichier de déclaration des flux**

Les données à déclarer sont identiques lors des procédures de déclaration par formulaire et par import de fichiers.

Pour vous permettre de préparer l'étape de renseignement du fichier de déclaration des flux, voici un récapitulatif des données à transmettre lors de l'import de fichiers :

#### ■ **Données relatives à la nature du fluide :**

- ➔ Catégorie : chlorofluorocarbures (CFC), hydrochlorofluorocarbures (HCFC) ou hydrofluorocarbures (HFC)
- ➔ Type : désigne le type de fluide ou de mélange de fluides (R22, R500,...)
- ➔ Origine : désigne le format de vente du fluide (brut ou préchargé)

#### ■ **Données relatives aux flux :**

- ➔ Qté. de fluide fabriquée en France
- ➔ Qté. de fluide introduite sur le marché français (Intra UE)
- ➔ Qté. de fluide importée sur le marché français (Hors UE)
- ➔ Qté de fluide acquise en France
- ➔ Qté. de fluide cédée aux opérateurs
- ➔ Qté. de fluide cédée à d'autres acteurs
- ➔ Qté. de fluide neuf (prêt à l'emploi) stockée au 31/12
- ➔ Qté. de fluide récupérée
- ➔ Qté de fluide remise au fournisseur
- ➔ Qté. de fluide recyclée sous ma responsabilité
- ➔ Qté. de fluide régénérée sous ma responsabilité
- ➔ Qté. de fluide détruite sous ma responsabilité
- ➔ Qté de fluide usagé stockée au 31/12

**Pour plus de précisions relatives aux flux de fluides à déclarer, nous vous invitons à vous reporter au tableau « Explications concernant les flux de fluides à déclarer » du chapitre « 6.1. DONNEES NECESSAIRES ».**

**Figure 21 : Déclaration de flux par dépôt de fichier**

Catégorie	Type	Origine	Qté. de fluide fabriquée en France	Qté. de fluide introduite sur le marché français (Intra UE)	Qté. de fluide importée sur le marché français (Hors UE)	Qté de fluide acquise en France	Qté. de fluide cédée aux opérateurs	Qté. de fluide cédée à d'autres acteurs	Qté. de fluide neuf (prêt à l'emploi) stockée au 31/12	Qté. de fluide récupérée	Qté de fluide remise au fournisseur	Qté. de fluide recyclée sous ma responsabilité	Qté. de fluide régénérée sous ma responsabilité	Qté. de fluide détruite sous ma responsabilité	Qté de fluide usagé stockée au 31/12
CFC	R11	Brut	10	10	10	10	20	20	10	40	10	10	10	10	10
HCFC	R22	Brut	40	40	0	0	40	40	40	20	0	0	40	40	40

Le tableau ci-dessous récapitule les contraintes de renseignements du fichier d'import pour chaque type de donnée :

**Tableau 3 : Règles de contrôle et de renseignement des données pour la procédure de déclaration de flux par import de fichier**

Champ	Règles de contrôle	Règles de renseignement
<b>Données relatives à la nature du fluide</b>		
<b>Catégorie</b>	Indiquer « HFC », « HCFC », « CFC » en lettres capitales selon la catégorie du fluide à déclarer.	Obligatoire
<b>Type</b>	Indiquer le type de fluide en se référant strictement à la nomenclature des fluides présente en base : <ul style="list-style-type: none"> <li>- « R » majuscule suivi de 2 à 3 chiffres et éventuellement de lettres minuscules (a, b, cb, ea, fa...) ou majuscules (A, B, C, D, E), sans espaces entre les caractères</li> <li>- Pour des fluides non présents dans la nomenclature officielle ASHRAE, se référer au fichier de nomenclature téléchargeable sur l'application (par ex. DI-44, DI-46, Isceon-89)</li> </ul> Exemple : <b>Format valide</b> : R22 <b>Formats invalides</b> : R-22, R 22...	Obligatoire  Si le type de fluide désiré n'est pas disponible dans la nomenclature, envoyer une demande d'ajout par e-mail à <a href="mailto:off@biois.com">off@biois.com</a>
<b>Origine</b>	Indiquer le format de vente du fluide : « brut » ou « préchargé ».	Obligatoire
<b>Données relatives aux flux</b>		
<b>Mise sur le marché français de fluides</b>		
<b>Qté. de fluide fabriquée en France</b>	Nombre entier de 7 caractères maximum, sans espaces entre les caractères.  L'unité est le kg.	Obligatoire <i>Indiquer une quantité « 0 » si vous n'avez aucune quantité à déclarer.</i>
<b>Qté. de fluide introduite sur le marché français (Intra UE)</b>	Nombre entier de 7 caractères maximum, sans espaces entre les caractères.  L'unité est le kg.	Obligatoire <i>Indiquer une quantité « 0 » si vous n'avez aucune quantité à déclarer.</i>
<b>Qté. de fluide importée sur le marché français (Hors UE)</b>	Nombre entier de 7 caractères maximum, sans espaces entre les caractères.  L'unité est le kg.	Obligatoire <i>Indiquer une quantité « 0 » si vous n'avez aucune quantité à déclarer.</i>
<b>Acquisition de fluides</b>		
<b>Qté de fluide acquise en France</b>	Nombre entier de 7 caractères maximum, sans espaces entre les caractères (pour les fluides préchargés, cette quantité doit être nulle).  L'unité est le kg.	Obligatoire <i>Indiquer une quantité « 0 » si vous n'avez aucune quantité à déclarer.</i>
<b>Cession de fluides</b>		
<b>Qté. de fluide cédée aux opérateurs</b>	Nombre entier de 7 caractères maximum, sans espaces entre les caractères.  L'unité est le kg.	Obligatoire <i>Indiquer une quantité « 0 » si vous n'avez aucune quantité à déclarer.</i>



Champ	Règles de contrôle	Règles de renseignement
<b>Qté. de fluide cédée à d'autres acteurs</b>	Nombre entier de 7 caractères maximum, sans espaces entre les caractères.  L'unité est le kg.	Obligatoire <i>Indiquer une quantité « 0 » si vous n'avez aucune quantité à déclarer.</i>
<b>Stock de fluides neufs (prêt à l'emploi)</b>		
<b>Qté. de fluide neuf (prêt à l'emploi) stockée au 31/12</b>	Nombre entier de 7 caractères maximum, sans espaces entre les caractères.  L'unité est le kg.	Obligatoire <i>Indiquer une quantité « 0 » si vous n'avez aucune quantité à déclarer.</i>
<b>Récupération de fluides</b>		
<b>Qté. de fluide récupérée</b>	Nombre entier de 7 caractères maximum, sans espaces entre les caractères.  L'unité est le kg.	Obligatoire <i>Indiquer une quantité « 0 » si vous n'avez aucune quantité à déclarer.</i>
<b>Remise de fluides</b>		
<b>Qté de fluide remise au fournisseur</b>	Nombre entier de 7 caractères maximum, sans espaces entre les caractères.  L'unité est le kg.	Obligatoire <i>Indiquer une quantité « 0 » si vous n'avez aucune quantité à déclarer.</i>
<b>Traitement de fluides</b>		
<b>Qté. de fluide recyclée sous ma responsabilité</b>	Nombre entier de 7 caractères maximum, sans espaces entre les caractères (pour les fluides préchargés, cette quantité doit être nulle).  L'unité est le kg.	Obligatoire <i>Indiquer une quantité « 0 » si vous n'avez aucune quantité à déclarer.</i>
<b>Qté. de fluide régénérée sous ma responsabilité</b>	Nombre entier de 7 caractères maximum, sans espaces entre les caractères (pour les fluides préchargés, cette quantité doit être nulle).  L'unité est le kg.	Obligatoire <i>Indiquer une quantité « 0 » si vous n'avez aucune quantité à déclarer.</i>
<b>Qté. de fluide détruite sous ma responsabilité</b>	Nombre entier de 7 caractères maximum, sans espaces entre les caractères (pour les fluides préchargés, cette quantité doit être nulle).  L'unité est le kg.	Obligatoire <i>Indiquer une quantité « 0 » si vous n'avez aucune quantité à déclarer.</i>
<b>Stock de fluides usagés</b>		
<b>Qté de fluide usagé stockée au 31/12</b>	Nombre entier de 7 caractères maximum, sans espaces entre les caractères (pour les fluides préchargés, cette quantité doit être nulle).  L'unité est le kg.	Obligatoire <i>Indiquer une quantité « 0 » si vous n'avez aucune quantité à déclarer.</i>

**Note : Dans le cas où aucun traitement de fluide n'a été déclaré lors de la déclaration de flux, la déclaration est alors terminée et vous pouvez passer directement au chapitre 6.4. « Téléchargement de l'attestation de déclaration ».**

► **Etape 2.2 : Renseignement du fichier de déclaration de traitement**

Pour chacun des flux déclarés comportant des mises en traitement, la quantité traitée dans chacune des installations de traitement doit être renseignée.

Les données à renseigner lors d'une déclaration de traitement par dépôt de fichier sont les suivantes :

■ **Données relatives à la nature du fluide traité :**

- ➔ Catégorie : chlorofluorocarbures (CFC), hydrochlorofluorocarbures (HCFC) ou hydrofluorocarbures (HFC)
- ➔ Type : désigne le type de fluide ou de mélange de fluides (R22, R500,...)
- ➔ Origine : désigne le format de vente du fluide (brut ou préchargé)

■ **Identifiant Etablissement** (cf. liste des établissements de traitement téléchargeable)

■ **Données relatives au traitement du fluide :**

- ➔ Qtés régénérées : quantités de fluide usagé régénéré dans l'établissement correspondant
- ➔ Qtés recyclées : quantités de fluide usagé recyclé dans l'établissement correspondant
- ➔ Qtés détruites : quantités de fluide usagé recyclé dans l'établissement correspondant
- ➔ Total des quantités traitées : quantités totales de fluide usagé traité dans l'établissement correspondant

**Figure 22 : Déclaration de traitement par dépôt de fichier**

Catégorie	Type de Fluide	Origine	Identifiant Etablissement	Qtés. Régénérées	Qtés. Recyclées	Qtés. Détruites	Total
CFC	R11	Brut	1	10	10	10	30
HCFC	R101	Brut	5	10	10	10	30

Le tableau ci-dessous récapitule les contraintes de renseignements du fichier d'import pour chaque type de donnée :

**Tableau 4 : Règles de contrôle et de renseignement des données pour la procédure de déclaration de traitement par import de fichier**

Champ	Règles de contrôle	Règles de renseignement
<b>Données relatives à la nature du fluide traité</b>		
<b>Catégorie</b>	Indiquer « HFC », « HCFC », « CFC » en lettres capitales selon le type de fluide à déclarer.	Obligatoire

Champ	Règles de contrôle	Règles de renseignement
<b>Type</b>	<p>Indiquer le type de fluide en se référant strictement à la nomenclature des fluides présente en base :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « R » majuscule suivi de 2 à 3 chiffres et éventuellement de lettres minuscules (a, b, cb, ea, fa) ou majuscules (A, B, C, D, E), sans espaces entre les caractères</li> <li>- Pour des fluides non présents dans la nomenclature officielle ASHRAE, se référer au fichier de nomenclature téléchargeable sur l'application (par ex. DI-44, DI-46, Isceon-89)</li> </ul> <p>Exemple :  <b>Format valide</b> : R22  <b>Formats invalides</b> : R-22, R 22...</p>	<p>Obligatoire</p> <p>Si le type de fluide désiré n'est pas disponible dans la nomenclature, envoyer une demande d'ajout par e-mail à <a href="mailto:off@biois.com">off@biois.com</a></p>
<b>Origine</b>	Indiquer le format de vente du fluide : « brut » ou « préchargé ».	Obligatoire
<b>Identifiant établissement</b>		
<b>Identifiant établissement</b>	<p>Indiquez un nombre de 1 à 4 suivant l'établissement de traitement :</p> <p>1 : Votre établissement  2 : TREDI  3 : TERIS  4 : SIAP</p>	<p>Si vous souhaitez déclarer un établissement de traitement qui ne figure pas dans la liste, effectuer une demande d'ajout par e-mail à <a href="mailto:off@biois.com">off@biois.com</a> en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SIRET de l'établissement de traitement</li> <li>- Raison sociale de l'établissement de traitement</li> <li>- Adresse de l'exploitant</li> <li>- Adresse de l'installation</li> </ul>
<b>Données relatives au traitement du fluide</b>		
<b>Qtés régénérées</b>	<p>Nombre entier de 7 caractères maximum, sans espaces entre les caractères.</p> <p>L'unité est le kg.</p>	<p>Obligatoire si des quantités de fluides traités non nulles ont été déclarées  <i>Indiquer une quantité « 0 » si vous n'avez aucune quantité régénérée à déclarer.</i></p>
<b>Qtés recyclées</b>	<p>Nombre entier de 7 caractères maximum, sans espaces entre les caractères.</p> <p>L'unité est le kg.</p>	<p>Obligatoire si des quantités de fluides traités non nulles ont été déclarées  <i>Indiquer une quantité « 0 » si vous n'avez aucune quantité recyclée à déclarer.</i></p>
<b>Qtés détruites</b>	<p>Nombre entier de 7 caractères maximum, sans espaces entre les caractères.</p> <p>L'unité est le kg.</p>	<p>Obligatoire si des quantités de fluides traités non nulles ont été déclarées  <i>Indiquer une quantité « 0 » si vous n'avez aucune quantité détruite à déclarer.</i></p>
<b>Total des quantités traitées</b>	<p>Nombre entier de 7 caractères maximum, sans espaces entre les caractères.</p> <p>L'unité est le kg.</p>	<p>Obligatoire si des quantités de fluides traités non nulles ont été déclarées</p>

**Note : tous les fichiers doivent être importés au format « .CSV »**

- ➔ Cliquer sur « Parcourir » et sélectionner le fichier de déclaration des flux sur votre ordinateur.
- ➔ Sélectionner également le fichier de déclaration des traitements si la déclaration des flux comporte des fluides traités.

**Figure 23 : Dépôt des fichiers de déclaration**

**Comment déclarer:**

1. Sélectionnez votre fichier de déclaration de flux complété
2. Si les flux déclarés comportent des mises en traitement, sélectionnez votre fichier de déclaration de traitement complété
3. Cliquez sur "Envoyer"

Pour remplir vos fichiers, veuillez utiliser [la nomenclature des fluides](#) et [la liste des établissements de traitement](#)

\* Fichier de déclaration des flux (modèle):  Parcourir...

Fichier de déclaration de traitement (modèle):  Parcourir...

- ➔ Cliquer sur « Envoyer ». Les fichiers sont contrôlés et en cas d'incohérence ou de fichier non valide, corriger les fichiers et renouveler l'envoi.

### 6.3. COMPLETER OU MODIFIER UNE DECLARATION

Tant qu'une campagne est ouverte, les déclarants ont la possibilité de compléter ou modifier la déclaration relative à cette campagne à tout moment.

Une déclaration peut être complétée ou modifiée par formulaire ou par dépôt de fichier indépendamment du format initial (formulaire ou dépôt de fichier) de la déclaration.

#### 6.3.1 DECLARATION PAR FORMULAIRE

- ➔ Pour compléter ou modifier une déclaration par formulaire, dans l'onglet « Déclarer » cliquer sur le lien « Par formulaire » de la rubrique « Continuer/modifier ma déclaration »

Les flux peuvent être complétés ou modifiés sur l'icône «  » dans la liste des flux. :

**Figure 24 : Editer un flux de fluide frigorigène**

Liste des flux déclarés (qtés. en kg)																			
Statut	Type	Origine	Qté. fabriquée	Qté. introduite	Qté. importée	Total mis sur le marché	Qté. achetée	Qté. cédée aux opérateurs	Qté. cédée à d'autres acteurs	Total cédé en France	Stock neuf au 31/12	Qté. reprise	Qté. remise	Qté. recyclée	Qté. régénérée	Qté. détruite	Total traité	Stock usagé au 31/12	
V	HCFC R401A	Brut	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	1	

A l'étape suivante, il est possible d'ajouter ou de supprimer des établissements de traitement.

#### 6.3.2 DECLARATION PAR DEPOT DE FICHIER

Pour modifier ou compléter une déclaration par dépôt de fichier, il faut modifier les fichiers et les redéposer sur le site de l'Observatoire. La procédure est identique à celle d'une déclaration initiale par dépôt de fichier.

**Note :** lors d'un nouvel import de fichiers, les données précédemment déclarées sont écrasées. Par conséquent, afin de modifier ou compléter une déclaration par dépôt de fichiers, il vous faudra importer la totalité des lignes (lignes non modifiées et lignes supplémentaires/modifiées).

#### 6.4. TELECHARGEMENT DE L'ATTESTATION DE DECLARATION

Pour chacune des campagnes de déclaration, une attestation de déclaration peut être téléchargée une fois la déclaration complétée.

→ **Note :** Une fois l'attestation de déclaration téléchargée, la suppression d'une déclaration n'est plus possible.

Pour accéder à la liste des attestations disponibles, cliquer sur le lien « Télécharger vos attestations » sur la page d'accueil déclarant ou sur le lien « Historique des déclarations » du menu principal.

Figure 25 : Liens pour accéder à l'historique des déclarations



### Bienvenue dans la zone déclarant.

Vous pouvez continuer ou modifier une déclaration, télécharger vos attestations et accéder à l'historique de vos déclarations en cliquant sur les liens ci-dessous ou en utilisant le menu de navigation par onglets en haut de page. Vous pouvez également mettre à jour les informations concernant votre établissement.

#### Déclaration

La campagne de déclaration pour l'année 2009 est en cours.

##### Déclaration soumise.

- Continuer/Modifier ma déclaration : [Par formulaire](#) [Par dépôt de fichiers](#)
- [Supprimer ma déclaration](#)
- [Télécharger vos attestations](#)
- [Accéder à l'historique de mes déclarations](#)

La liste de toutes les déclarations effectuées s'affiche. Cliquer sur le lien « Attestation » pour télécharger l'attestation de la campagne correspondante.

Figure 26 : Lien pour télécharger l'attestation de déclaration

Historique des déclarations					
Date	Année	Type de déclaration	Créée par		
2010-01-27 11:05:41	2009	Directe	55204944789421	<a href="#">Voir</a>	<a href="#">Attestation</a>

Après avoir cliqué sur le lien, selon la configuration du navigateur, l'attestation est téléchargée directement au format PDF ou le navigateur invite à choisir l'emplacement où l'enregistrer.

## 6.5. SUPPRIMER UNE DECLARATION

Lorsqu'une campagne est en cours et que la déclaration a été effectuée, il est possible de supprimer une déclaration tant que l'attestation de déclaration n'a pas été téléchargée.

- ➔ Sur la page d'accueil du déclarant, cliquer sur le lien "Supprimer ma déclaration".

Si le lien n'est plus disponible, cela signifie que l'attestation a déjà été téléchargée. Il n'est alors plus possible de supprimer la déclaration correspondante. Il reste cependant toujours possible d'apporter une correction à la déclaration tant que la campagne est ouverte.

Figure 27 : Lien pour supprimer une déclaration

### Déclaration

La campagne de déclaration pour l'année 2009 est en cours.

#### Déclaration soumise.

- Continuer/Modifier ma déclaration : [Par formulaire](#) [Par dépôt de fichiers](#)
- **Supprimer ma déclaration**
- [Télécharger vos attestations](#)
- [Accéder à l'historique de mes déclarations](#)

## 6.6. HISTORIQUE DES DECLARATIONS

Le déclarant peut accéder à l'ensemble des déclarations qu'il a réalisées en cliquant sur le lien « Historique des déclarations » du menu ou le lien « Accéder à l'historique de mes déclarations » sur la page d'accueil déclarant.

Le contenu des déclarations peut être consulté en cliquant sur « Voir »

Figure 28 : Historique des déclarations

Historique des déclarations					
Date	Année	Type de déclaration	Créée par		
2010-01-27 11:05:41	2009	Directe	55204944789421	<a href="#">Voir</a>	<a href="#">Attestation</a>

## 7. DECLARATION EN TANT QU'ORGANISME COLLECTIF

Un organisme collectif est un organisme créé par des « producteurs de fluides frigorigènes » et/ou des « producteurs d'équipements » afin de remplir collectivement les obligations qui leur incombent en matière de reprise et de traitement des fluides.

Les « producteurs de fluides frigorigènes » et les « producteurs d'équipements » peuvent remplir leur déclaration soit directement, soit par l'intermédiaire d'un organisme collectif qui déclare de façon collective pour l'ensemble de ses adhérents auprès de l'Observatoire.

L'étape de déclaration d'un organisme collectif consiste à renseigner auprès de l'Observatoire la liste des établissements pour lesquels il effectue la déclaration et les informations relatives aux flux de fluides frigorigènes de ces derniers.

### 7.1. DONNEES NECESSAIRES

#### 7.1.1 LISTE DES ADHERENTS

Les organismes collectifs doivent communiquer la liste des établissements pour lesquels ils effectuent la déclaration de flux de fluides frigorigènes. Cette liste doit comprendre pour chaque établissement :

- SIRET de l'établissement
- Raison sociale de l'entreprise
- Nom de l'établissement
- Adresse de l'établissement
- Code postal de l'établissement
- Ville de l'établissement

#### 7.1.2 DONNEES RELATIVES AUX FLUX DE FLUIDES DES ADHERENTS

Les organismes collectifs déclarent les données consolidées pour tous leurs adhérents.

Les données relatives aux flux de fluides frigorigènes devant être collectées avant la déclaration étant identiques à celles des distributeurs/producteurs, nous vous invitons à vous reporter au chapitre « 6.1. Données nécessaires » du présent guide.

### 7.2. PROCEDURE DE DECLARATION

Les organismes collectifs doivent procéder à la déclaration des flux de fluides frigorigènes de leurs adhérents par dépôt de fichier.

La déclaration par import des organismes collectifs se déroule en 3 étapes, décrites ci-dessous :

- ▶ **Etape 1 : Téléchargement des fichiers modèles**
- ▶ **Etape 2 : Renseignement des fichiers de déclaration**

### ► Etape 3 : Dépôt des fichiers

Les organismes collectifs ont la possibilité de remplir la déclaration partiellement puis de la compléter ou la modifier à tout moment tant que la campagne est ouverte.

#### 7.2.1 ETAPE 1 : TELECHARGEMENT DES FICHIERS MODELES

➔ Cliquer sur l'onglet « Déclarer » pour accéder à la déclaration par dépôt de fichier.

Les liens « la nomenclature des fluides » et « la liste des établissements de traitements » permettent de télécharger la nomenclature des fluides présente en base ainsi que la liste des établissements de traitements disponibles.

Les trois liens « Modèle » permettent de télécharger les fichiers modèles de déclaration des flux, des traitements et d'adhérents :

**Figure 29 : Liens pour le téléchargement des documents nécessaires à la déclaration par dépôt de fichier**

**Comment déclarer:**

1. Sélectionnez votre fichier de déclaration de flux complété
2. Si les flux déclarés comportent des mises en traitement, sélectionnez votre fichier de déclaration de traitement complété
3. Sélectionnez votre fichier de déclaration d'adhérents complété
4. Cliquez sur "Envoyer"

Pour créer vos fichiers, veuillez utiliser [la nomenclature des fluides](#) et [la liste des établissements de traitement](#)

\* Fichier de déclaration des flux (modèle):  Parcourir...

Fichier de déclaration de traitement (modèle):  Parcourir...

\* Fichier de déclaration des membres (modèle):  Parcourir...

#### 7.2.2 ETAPE 2 : RENSEIGNEMENT DES FICHIERS DE DECLARATION

##### 7.2.2.1 ETAPE 2.1 : RENSEIGNEMENT DU FICHIER DE DECLARATION DES FLUX

Le mode de renseignement du fichier de déclaration des flux étant identique à celui des distributeurs/producteurs, nous vous invitons à vous reporter à l'étape « *Etape 2.1 : Renseignements du fichier de déclaration des flux* » du chapitre 6.2.2.2. de ce guide.

##### 7.2.2.2 ETAPE 2.2 : RENSEIGNEMENT DU FICHIER DE DECLARATION DES ETABLISSEMENTS DE TRAITEMENT

Le mode de renseignement du fichier de déclaration des établissements de traitement étant identique à celui des distributeurs/producteurs, nous vous invitons à vous reporter à l'étape « *Etape 2.2 : Renseignements du fichier de déclaration des établissements de traitement* » du chapitre 6.2.2.2. de ce guide.

##### 7.2.2.3 ETAPE 2.3 : RENSEIGNEMENT DU FICHIER DE DECLARATION DES ADHERENTS

Les organismes collectifs doivent communiquer la liste des établissements pour lesquels ils effectuent la déclaration de flux de fluides frigorigènes.



**Figure 30 : Déclaration des adhérents par dépôt de fichier**

SIRET	Raison Sociale	Etablissement	Adresse	Code Postal	Ville
73282932000371	Membre1	NomEtablissement	Bd Vivier Merle	69003	Lyon
		NomEtablissement			

Le tableau ci-dessous récapitule les règles de renseignement du fichier d'import des adhérents pour chaque type de donnée :

**Tableau 5 : Règles de contrôle et de renseignement des données pour la procédure de déclaration des adhérents par import de fichier**

Champ	Règles de contrôle	Règles de renseignement
<b>SIRET</b>	SIRET de l'établissement Nombre entier de 14 chiffres.	Obligatoire
<b>Raison Sociale</b>	Raison sociale de l'entreprise	Obligatoire
<b>Etablissement</b>	Nom de l'établissement	Obligatoire
<b>Adresse</b>	Adresse de l'établissement	Obligatoire
<b>Code Postal</b>	Code postal de l'établissement Nombre entier de 5 chiffres.	Obligatoire
<b>Ville</b>	Ville de l'établissement	Obligatoire

### 7.2.3 ÉTAPE 3 : DEPOT DES FICHIERS

**Note : tous les fichiers doivent être importés au format « .CSV »**

- ➔ Cliquer sur « Parcourir » et sélectionner les fichiers de déclaration des flux et des adhérents sur votre ordinateur.
- ➔ Sélectionner également le fichier de déclaration des traitements si la déclaration des flux comporte des fluides traités.

**Figure 31 : Dépôt des fichiers de déclaration**

**Comment déclarer:**

- Sélectionnez votre fichier de déclaration de flux complété
- Si les flux déclarés comportent des mises en traitement, sélectionnez votre fichier de déclaration de traitement complété
- Sélectionnez votre fichier de déclaration d'adhérents complété
- Cliquez sur "Envoyer"

Pour créer vos fichiers, veuillez utiliser [la nomenclature des fluides](#) et [la liste des établissements de traitement](#)

\* Fichier de déclaration des flux (modèle):

Fichier de déclaration de traitement (modèle):

\* Fichier de déclaration des membres (modèle):

- ➔ Cliquer sur « Envoyer ». Les fichiers sont contrôlés et en cas d'incohérence ou de fichier non valide, corriger les fichiers et renouveler l'envoi.

## 7.3. COMPLETER OU MODIFIER UNE DECLARATION

Tant qu'une campagne est ouverte, les déclarants ont la possibilité de compléter ou modifier la déclaration relative à cette campagne à tout moment.

Pour modifier ou compléter une déclaration par dépôt de fichier, il faut modifier les fichiers et les redéposer sur le site de l'Observatoire.

**Note : lors d'un nouvel import de fichiers, les données précédemment déclarées sont écrasées. Par conséquent, afin de modifier ou compléter une déclaration par dépôt de fichiers, il vous faudra importer la totalité des lignes (lignes non modifiées et lignes supplémentaires/modifiées)**

#### **7.4. TELECHARGEMENT DE L'ATTESTATION DE DECLARATION**

La procédure de téléchargement de l'attestation de déclaration étant identique à celle des distributeurs/producteurs, nous vous invitons à vous reporter au chapitre « 6.4. Téléchargement de l'attestation de déclaration » du présent guide pour cette étape.

#### **7.5. SUPPRIMER UNE DECLARATION**

La procédure de suppression d'une déclaration étant identique à celle des distributeurs/producteurs, nous vous invitons à vous reporter au chapitre « 6.5. Supprimer une déclaration » du présent guide.

#### **7.6. HISTORIQUE DES DECLARATIONS**

La procédure de consultation de l'historique des déclarations étant identique à celle des distributeurs/producteurs, nous vous invitons à vous reporter au chapitre « 6.6. Historique des déclarations » du présent guide.

## **8. AUTRES FONCTIONNALITES DE L'APPLICATION**

### **8.1. TELECHARGER LES RAPPORTS DE L'ADEME**

Les rapports annuels et guides relatifs à l'Observatoire des flux de fluides frigorigènes émis par l'ADEME peuvent être consultés et téléchargés sur le site de l'Observatoire.

➔ Cliquer sur l'onglet « Rapports » pour afficher la liste des rapports disponibles.

## 9. ANNEXES

### 9.1. ANNEXE I : LEXIQUE

Terme	Signification
Equipement	Dans le cadre du décret relatif aux fluides frigorigènes, systèmes et installations de réfrigération, de climatisation, y compris les pompes à chaleur et de climatisation des véhicules, contenant des fluides frigorigènes, seuls ou en mélange.
Equipement préchargé	Equipement (voir définition ci-dessus) à circuit frigorifique hermétique, chargé en fluides frigorigènes lors de sa fabrication.
Fluide frigorigène brut	Fluide frigorigène qui n'est pas chargé dans un équipement.
Fluide frigorigène préchargé	Fluide frigorigène contenu dans un équipement préchargé
Récupération	Opération consistant à récupérer un fluide frigorigène contenu dans un équipement frigorifique pour le stocker dans un réservoir prévu à cet effet en vue de son recyclage, sa régénération ou sa destruction.
Recyclage	Réutilisation d'une substance réglementée récupérée à la suite d'une opération de nettoyage de base telle que filtrage et séchage. Pour les réfrigérants, le recyclage comprend normalement la recharge des équipements qui est souvent réalisée sur place.
Référent	Il existe un et un seul référent par déclarant inscrit. Il peut consulter et modifier l'ensemble des données de son établissement et reçoit tous les e-mails concernant les procédures d'inscription et de déclaration de l'Observatoire.
Régénération	Retraitement et remise aux normes d'une substance réglementée récupérée, généralement au moyen d'opérations telles que filtrage, séchage, distillation et traitement chimique, afin de restituer à la substance des performances équivalentes à celles d'une substance vierge.
Règlementation DEEE	Articles R. 543- 172 à R. 543- 206 du Code de l'Environnement - <i>Pour plus d'informations, consultez le site Internet de <a href="#">l'ADEME rubrique DEEE</a>.</i>
Règlementation VHU	Décret français 2003-727 du 1 <sup>er</sup> Août 2003 - <i>Pour plus d'informations, consultez le site internet de <a href="#">l'ADEME rubrique VHU</a>.</i>

**9.2. ANNEXE II : PRECISIONS RELATIVES AUX FLUX DE FLUIDES BRUTS ET PRECHARGES DANS DES EQUIPEMENTS A DECLARER DANS LE CADRE DE L'ACTIVITE DE PRODUCTEUR D'EQUIPEMENTS PRECHARGES**

Champ	Premier formulaire : Fluides Bruts	Deuxième Formulaire : Fluides préchargés
<b>Mise sur le marché français de fluides</b>		
<b>Quantité de fluide fabriquée en France</b>	Quantité de fluide brut fabriquée sur le territoire français. <i>A priori égale à 0 dans le cadre d'une activité de producteur d'équipements préchargés.</i>	Quantité de fluide contenue dans des équipements préchargés fabriqués en France et mis sur le marché français.
<b>Quantité de fluide introduite sur le marché français (Intra UE)</b>	Quantité de fluide brut en provenance de pays de l'Union Européenne introduite sur le territoire français, <i>A priori égale à 0 dans le cadre d'une activité de producteur d'équipements préchargés.</i>	Quantité de fluide contenue dans des équipements préchargés en provenance de pays de l'Union Européenne introduits sur le territoire français.
<b>Quantité de fluide importée sur le marché français (Hors UE)</b>	Quantité de fluide brut en provenance de pays extérieurs à l'UE importée sur le territoire français, destinée à être chargée dans vos équipements mis sur le marché français <i>A priori égale à 0 dans le cadre d'une activité de producteur d'équipements préchargés.</i>	Quantité de fluide contenue dans des équipements préchargés en provenance de pays extérieurs à l'Union Européenne importés sur le territoire français.
<b>Acquisition de fluides</b>		
<b>Quantité de fluide acquise en France</b>	Quantité de fluide brut acquise en France, et destinée à être chargée dans vos équipements	Quantité de fluide contenue dans les équipements préchargés achetés sur le territoire français. <i>A priori égale à 0 dans le cadre d'une activité de producteur d'équipements préchargés (correspond à une activité de distributeur d'équipements préchargés en fluides)</i>
<b>Cession de fluides</b>		
<b>Quantité de fluide cédée aux opérateurs</b>	Quantité totale de fluide cédée à des opérateurs attestés <i>A priori égale à 0.</i> <i>Il n'y a pas de cession de fluide brut dans le cadre de l'activité de producteur d'équipements préchargés</i>	Quantité totale de fluide contenue dans les équipements préchargés cédée à des opérateurs attestés <i>A priori égale à 0. dans le cadre d'une activité de producteur d'équipements préchargés</i>

Champ	Premier formulaire : Fluides Bruts	Deuxième Formulaire : Fluides préchargés
<b>Quantité de fluide cédée à d'autres acteurs</b>	Quantité totale de fluide cédée à d'autres acteurs <i>A priori, égale à 0.</i> <i>Il n'y a pas de cession de fluide brut dans le cadre de l'activité de producteur d'équipements préchargés</i>	Quantité de fluide contenue dans les équipements cédés à d'autres acteurs que les opérateurs. (ex : distributeur de fluides, producteur d'équipements préchargés en fluides) <i>A priori égale au total des quantités de fluide contenues dans les équipements préchargés déclarées mises sur le marché.</i>
<b>Stock de fluides neufs (prêt à l'emploi)</b>		
<b>Quantité de fluide neuf (prêt à l'emploi) stockée au 31/12</b>	Quantité de fluide brut neuf en stock au 31/12	Quantité de fluide contenue dans les équipements préchargés neufs en stock au 31/12
<b>Récupération de fluides</b>		
<b>Quantité de fluide récupérée</b>	Quantité de fluide usagé récupérée auprès de vos clients <i>A priori égale à 0 dans le cadre d'une activité de producteur de fluides frigorigènes</i>	Quantité de fluide contenue dans les équipements préchargés usagés récupérée auprès de vos clients
<b>Remise de fluides</b>		
<b>Quantité de fluide remise au fournisseur</b>	Quantité de fluide usagé remise au(x) fournisseur(s)	Quantité de fluide contenue dans des équipements préchargés remise au(x) fournisseur(s) <i>A priori, égale à 0.</i> <i>Il n'y a pas de remise d'équipements préchargés usagés dans le cadre d'une activité de production d'équipements préchargés</i>
<b>Traitement de fluides</b>		
<b>Quantité de fluide recyclée sous ma responsabilité</b>	Quantité de fluide recyclée par votre établissement ou sous votre responsabilité.	<i>Egale à 0</i> <i>Les traitements de fluides doivent être déclarés sur le formulaire de fluide brut</i>
<b>Quantité de fluide régénérée sous ma responsabilité</b>	Quantité de fluide régénérée par votre établissement ou sous votre responsabilité.	<i>Egale à 0</i> <i>Les traitements de fluides doivent être déclarés sur le formulaire de fluide brut</i>
<b>Quantité de fluide détruite sous ma responsabilité</b>	Quantité de fluide usagé détruite par votre établissement ou sous votre responsabilité.	<i>Egale à 0</i> <i>Les traitements de fluides doivent être déclarés sur le formulaire de fluide brut</i>
<b>Stock de fluides usagés</b>		
<b>Quantité de fluide usagé stockée au 31/12</b>	Quantité de fluide brut usagé en stock au 31/12	Quantité de fluide contenue dans les équipements préchargés usagés en stock au 31/12